

La prime de Noël sera versée à partir du 15 décembre

Aucune démarche n'est nécessaire : le versement se fera automatiquement aux bénéficiaires du rSa au titre du mois de novembre ou décembre 2017.

Les comptes postaux ou bancaires seront crédités **à partir du 15 décembre pour les allocataires ayant perçu le rSa en novembre. Ceux qui ont un droit rSa ouvert en décembre seront payés courant janvier.**

Le montant varie selon la situation familiale :

Composition du foyer	Montants en euros
Personne seule	152,45
2 personnes : - personne seule avec un enfant - ou couple sans enfant	228,67
3 personnes : - personne seule avec deux enfants - ou couple avec un enfant	274,41
4 personnes :	
- personne seule avec trois enfants	335,39
- couple avec deux enfants	320,14
5 personnes :	
- personne seule avec quatre enfants	396,37
- couple avec trois enfants	381,12
6 personnes :	
- personne seule avec cinq enfants	457,35
- couple avec quatre enfants	442,10
Par personne supplémentaire	60,98



En 2016, 21 069 foyers ont perçu cette prime en Guyane, pour un montant total de 6,1 millions d'€.

Pour savoir si cette prime a été versée, 3 services sont à disposition :

- > le site caf.fr, espace « Mon compte »
- > le serveur vocal : 0810 25 97 30 *
- > les bornes interactives Caf

Attention aux possibles tentatives de phishing (hameçonnage) qui pourraient avoir lieu autour du paiement de cette prime.

La Caf ne vous demande jamais de communiquer vos coordonnées bancaires par mél : ne répondez jamais à ce genre de message, et informez la Caf si vous en recevez, afin que ses services de lutte contre la fraude puissent agir.

*0,06 €/min + prix de l'appel)